

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 10 JUIN 2024

D2024-50 Souscription d'un emprunt	Nombre de membres		
	Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
	23	22	23
	Vote POUR	23	
	Vote CONTRE	0	
	Abstention	0	
Date de la Convocation			
5 juin 2024			

L'an deux mille vingt-quatre et le dix juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Présents :

Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Cyrille BOUCHY, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Ludovic MORAND, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Coralie SANGOY-LUTAUD, Pierre SIGNORET, Julien STOYE.

Absents : Vincent THIBERT a donné son pouvoir à Coralie SANGOY-LUTAUD

Madame GUYON rappelle la nécessité pour la commune de souscrire un emprunt pour financer le nouveau restaurant scolaire et la nouvelle bibliothèque municipale.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,

Vu l'avis de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Objet : construction restaurant scolaire et bibliothèque

- Montant du capital emprunté : 620 000€
- Durée d'amortissement : 2 ans
- Taux : 3.59% (fixe)
- Montant total des Intérêts : 44 516.00€
- Montant de l'échéance (si taux fixe) : 5 564.50€
- Mode d'amortissement : intérêts trimestriels fixes avec remboursement du capital la dernière échéance
- Montant des frais de dossier : 600.00€
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Pas d'Indemnité de remboursement anticipé

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le
ID : 071-217101500-20240610-202450-DE

Le secrétaire de séance
Christèle DUMONT-PLATEL



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le ...12.06.2024.....

Le Maire
Michel BERTHET



Acte contresigné le 12.06.2024

Le Maire,

